

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/64 à N°2023/95

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq octobre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Serge THERY - Mme Catherine de RUYTER – M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

Monsieur Serge THERY a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET.
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Philippe DUEZ

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SÉANCE

Du 12 octobre 2023

DELIBERATION

2023/ 72 - PLAN D' ACTIONS LOMMOIS 2023-2026 POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.

L'Égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu crucial pour la société depuis près d'un demi-siècle, une question de justice sociale, de droits humains et de progrès économiques. Elle représente donc une priorité nationale pour de nombreux pays, y compris la France, mais aussi pour les collectivités territoriales qui ont une responsabilité et un rôle majeur à jouer pour favoriser une société plus égalitaire.

Par leur statut d'employeurs, par la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, par leur proximité avec les citoyens et citoyennes, elles sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'état du sexisme en France, publié par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) en janvier 2023 souligne qu'en dépit de certaines avancées en matière de droits des femmes, la société française "demeure très sexiste". Les chiffres concernant les violences sexistes et sexuelles restent d'ailleurs élevés. La sensibilité aux inégalités et aux violences faites aux femmes progresse dans l'opinion. Cependant, les perceptions et les déclarations ne s'accompagnent pas nécessairement, dans la pratique, de changements au quotidien.

De plus, les phénomènes de réactions agressives anti féministes dites de "*backlash*" sont en recrudescence, notamment sur les réseaux sociaux.

Depuis de nombreuses années, Lomme est mobilisée pour lutter contre toutes les discriminations et porte ce nouveau plan d'actions ambitieux, avec chaque lommoise et lommois, chaque association et chaque entreprise. Il a d'ailleurs été décidé, depuis septembre 2022, de faire de l'égalité Femmes-Hommes, une délégation politique à part entière.

Le plan d'actions proposé a pour vocation d'agir durablement et efficacement sur l'égalité entre les femmes et les hommes à Lomme. Il permet de :

1. Valoriser et conforter les actions menées par la municipalité à destination de l'égalité des sexes.
2. Coordonner les actions et les politiques publiques menées de manière transversale par les différents services de la collectivité.
3. Favoriser la qualité de vie des agents municipaux.
4. Favoriser et œuvrer pour le vivre ensemble sur le territoire.
5. S'engager collectivement pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
6. Lutter contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles sur le territoire.
7. Favoriser l'égal accès des habitants aux services publics et aux dispositifs mis en place par la municipalité.
8. Contribuer à construire des modèles de représentation de l'égalité des femmes et des hommes dans l'espace public.

Ce plan se décline en neuf objectifs sur deux volets. Chaque objectif comprend une à plusieurs actions.

Le premier volet du plan traite de l'égalité d'accès des usagers aux dispositifs et des politiques publiques menées par la Ville ainsi que de la sensibilisation de cet enjeu auprès de tous :

- Objectif n°1 : Sensibiliser les enfants et les jeunes aux principes de l'égalité entre les filles et les garçons.
- Objectif n°2 : Lutter contre un modèle parental stigmatisant.
- Objectif n°3 : Favoriser le même accès aux formations et à l'emploi.
- Objectif n°4 : Sensibiliser les usagers aux principes de l'Égalité Femmes-Hommes.
- Objectif n°5 : Zéro « non-recours », garantir l'accès aux droits de tous les usagers

Le second volet est consacré à l'égalité professionnelle entre les agents publics lommois :

- Objectif n°6 : Lutter contre les remarques sexistes et les situations discriminantes vécues par les agents dans le cadre professionnel.
- Objectif n°7 : Former les agents à la reconnaissance et à la prise en charge des personnes victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles.
- Objectif n°8 : Adapter les processus internes des services de la commune pour favoriser la connaissance et le développement de politiques publiques inclusives.
- Objectif n°9 : Favoriser la qualité de vie des agents au travail.

La mise en œuvre de ce plan repose sur la transversalité des politiques publiques menées par la collectivité, ainsi que sur le dynamisme du tissu associatif et économique lommois.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **ADOPTER** le plan d'actions lommois 2023-2026 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
M. LAURENT ne prend pas part au vote.
Abstention : M. MOULIN
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,



Maire de Lomme

Publié le 26 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

PLAN D' ACTIONS EGALITE FEMMES-HOMMES DE LA VILLE DE LOMME 2023-2026.

« L'égalité des sexes est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de la mise en place d'une bonne gouvernance. »Kofi ANNAN

L'Égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu crucial pour la société depuis plus d'un siècle.

Grâce à l'engagement de certains citoyens, les femmes ont obtenu de nombreuses avancées en matière de droits et de libertés dans différents domaines.

A titre d'exemple, le droit de vote en 1944, la loi Roudy de 1983 relative aux discriminations fondées sur le sexe en entreprise, ou encore la loi du 6 juin 2000 relative à la parité aux élections furent des textes fondateurs.

Néanmoins, malgré ces avancées, les femmes continuent à subir des inégalités dues à leur sexe dans de nombreux domaines.

En 2021, par exemple, selon l'INSEE, les femmes ont été payées en moyenne 23% de moins que les hommes dans le monde entier. De plus, les femmes restent en sous-représentation dans les postes de direction, mais également dans les gouvernements et les institutions mondiales. Certaines branches d'activité sont également principalement occupées par des hommes, comme celles se rapportant à la science, à la technologie, aux ingénieries et aux mathématiques.

Les femmes sont également exposées à davantage de risques que les hommes comme ceux relevant de la violence, de la précarité, du chômage, de l'illettrisme ou de l'analphabétisme.

Ainsi, bien que des progrès aient été réalisés ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une véritable égalité de traitement.

Tout d'abord, il est important de reconnaître que l'égalité entre les femmes et les hommes ne relève pas seulement du droit, mais également d'une justice sociale globale. Les femmes doivent avoir les mêmes opportunités que les hommes en matière d'éducation, d'emploi, de logement, de mobilité, de santé, de salaire, de participation politique et d'inclusion numérique. Afin d'atteindre cette égalité, les stéréotypes de genre doivent être éliminés, ce qui nécessite l'implication des hommes dans cette lutte.

Nous avons tous un rôle primordial à jouer dans la promotion de l'égalité des sexes.

Les politiques publiques doivent être élaborées de manière inclusive, c'est-à-dire en garantissant l'égal accès des individus aux services publics. Ce principe passe non seulement par la suppression des obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement à la vie économique, publique et politique, mais également par le développement de services de soin et de santé de qualité, ainsi qu'à un système de protection sociale efficace.

En somme, l'Égalité des sexes est une question de droits fondamentaux et de justice sociale. Pour atteindre cet objectif, nous sommes déjà engagés à Lomme et nous allons poursuivre nos efforts notamment grâce à ce plan d'actions ambitieux et ce, avec chacun d'entre vous, habitantes et habitants, associations, entreprises, etc.

A Lomme nous cultivons le « Vivre Ensemble » !

Olivier Caremelle

Maire de Lomme

Muriel Sergheraert

Adjointe à l'Égalité
Femmes-Hommes

Table des matières

Partie 1 : Pourquoi agir en matière d'Égalité Femmes-Hommes à l'échelle locale ?

- A. Lomme s'engage en matière d'égalité Femmes-Homme.
- B. Un plan d'actions ambitieux pour favoriser l'Égalité entre les femmes et les hommes

Partie 2 : Diagnostic de l'état de l'Égalité Femmes-Hommes à Lomme.

- A. Volet Ressources Humaines : État des lieux de l'Égalité professionnelle au sein de la Mairie
- B. Volet Politiques Publiques : Les actions et dispositifs mis en place par la Ville à destination des habitants

Partie 3 : Plan d'actions 2023/2026 : Renforcer l'Égalité entre les femmes et les hommes à Lomme.

- A. Présentation des actions envisagées pour favoriser l'égal accès des usagers aux politiques publiques menées par la municipalité.

Objectif n°1 : Sensibiliser les enfants et les jeunes aux principes de l'égalité entre les filles et les garçons

Objectif n°2 : Lutter contre un modèle parental stigmatisant

Objectif n°3 : Favoriser le même accès aux formations et à l'emploi

Objectif n°4 : Sensibiliser les usagers aux principes de l'Égalité Femmes-Hommes.

Objectif n°5 : Zéro « non-recours », garantir l'accès aux droits de tous les usagers

- B. Présentation des actions à mettre en place à destination de l'Égalité professionnelle entre les employés municipaux.

Objectif n°6 : Lutter contre les remarques sexistes et les situations discriminantes vécues par les agents dans le cadre professionnel.

Objectif n°7 : Former les agents à la reconnaissance et à la prise en charge des personnes victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles.

Objectif n°8 : Adapter les processus internes des services de la commune pour favoriser la connaissance et le développement de politiques publiques inclusives.

Objectif n°9 : Favoriser la qualité de vie des agents au travail.

Annexes

- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 - dite loi Roudy.
- Loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

Pourquoi agir en matière d'Égalité Femmes-Hommes à l'échelle locale ?

A. Lomme s'engage en matière d'Égalité Femmes-Hommes.

En 2010, la Ville a mis en place des actions sur cette problématique. Ce programme proposait principalement des actions à mettre en place aux dates symboliques pour l'acquisition des droits des femmes, on peut par exemple citer la Journée internationale pour les droits des femmes célébrée le 8 mars, ou celle dédiée à la lutte contre les violences faites aux Femmes, le 25 novembre.

Le bilan de ces actions révélait déjà un réel besoin territorial et social, au vu notamment du nombre important de femmes accueillies à la Maison du Citoyen et des Solidarités dans le cadre des permanences spécialisées de lutte contre les violences conjugales, de sensibilisation à leurs droits (travail, divorce, droits sociaux, ...) et à leur accompagnement en cas de difficulté.

Depuis son élection en septembre 2022, Monsieur Caremelle, Maire de Lomme, a renforcé l'engagement de la commune en matière de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité des sexes. Une nouvelle délégation, assurée par Madame Sergheraert, est ainsi consacrée à l'égalité Femmes-Hommes.

De plus, la conception d'un plan d'égalité Femmes-Hommes permet d'inscrire durablement le territoire dans cette dynamique et de corriger les situations qui apparaissent perfectibles dans le cadre de ce principe.

B. Un plan d'actions ambitieux pour favoriser l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Ce plan d'actions permet de :

1. Valoriser et conforter les actions menées par la municipalité à destination de l'égalité des sexes.

Certaines actions sont déjà mises en place à travers différentes politiques publiques pour garantir ce principe. Le diagnostic territorial permet de mettre en valeur ces efforts.

2. Coordonner les actions et les politiques publiques menées de manière transversale par les différents services de la collectivité.

Le thème de l'Égalité des sexes est par essence transversal, il nécessite la participation et l'implication de tous les services de la collectivité.

La mise en œuvre d'un plan d'actions permet de coordonner le développement de ces actions et de mieux suivre leur accomplissement et leur évaluation.

3. Favoriser la qualité de vie des agents municipaux.

Les situations discriminantes et les remarques sexistes ou déplacées affectent nécessairement le bien-être des agents sur leur lieu de travail. De plus, elles peuvent être la cause de conflits ou de tensions internes. Ainsi, la sensibilisation aux principes de l'égalité des sexes peut être une manière d'anticiper des conflits et de créer une dynamique saine et bienveillante dans la collectivité. Cela permet en plus de mieux

appliquer ce principe dans les services rendus aux habitantes et habitants.

4. Favoriser et œuvrer pour le vivre ensemble sur le territoire.

Cette notion fait référence à la reconnaissance, au respect mutuel des différences, et à la promotion d'une culture de la tolérance et de l'inclusion. Le principe du "vivre ensemble" permet de prévenir certains conflits et tensions sociales. Il favorise également le dialogue interculturel et encourage la participation citoyenne.

5. S'engager collectivement pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le vivre ensemble est mis en danger par les inégalités sociales, économiques et culturelles, ainsi que par les préjugés et les discriminations envers certains groupes. Cette notion nécessite donc un engagement continu de la part de chacun d'entre nous. Notre Ville est d'ailleurs synonyme d'ouverture, d'inclusion et de partage.

6. Lutter contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles sur le territoire.

En sensibilisant la population aux principes et enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous faisons de notre territoire un territoire où il fait bon vivre, une société de partage et de valeurs.

7. Favoriser l'égal accès des habitants aux services publics et aux dispositifs mis en place par la municipalité.

La Ville de Lomme garantit le principe d'égalité d'accès et de traitement des usagers, de tous les usagers.

8. Contribuer à construire des modèles de représentation de l'égalité des femmes et des hommes dans l'espace public

La ville de Lomme s'engage à valoriser les femmes dans l'espace public en donnant en priorité des noms de femmes aux rues et aux bâtiments publics afin de réduire le déficit accumulé depuis la création de la ville. Actuellement seulement 6% des noms de rues sont donnés à des femmes et très peu d'équipements publics.

I. Diagnostic de l'état de l'Égalité Femmes-Hommes à Lomme.

Le diagnostic de ce plan permet d'évaluer la pertinence et l'accessibilité des politiques publiques menées par la Ville.

A. Volet Ressources Humaines : État des lieux de l'Égalité professionnelle au sein de la Mairie.

1. L'égalité professionnelle : constat et perspectives.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la fonction publique. Les administrations doivent veiller à l'égalité d'accès et d'opportunité des agents publics aux postes de leur choix.

Cependant, malgré ce principe législatif, il reste des obstacles culturels et structurels qui limitent l'ascension professionnelle des femmes. Les stéréotypes de genre, la culture organisationnelle favorable aux hommes et une absence de modèle féminin dans les postes de direction sont des freins à la progression des femmes dans la fonction publique.

En réalisant un bilan social des agents publics en France, on remarque que les femmes sont surreprésentées dans les emplois et les contrats précaires. En effet, selon une étude de l'INSEE réalisée en 2019, les femmes représentent 61% des agents contractuels de la fonction publique d'Etat, 65% dans la fonction publique territoriale et 64% dans celle hospitalière.

De plus, elles sont également les grandes absentes des postes de direction. Ce phénomène s'explique notamment par le fait que les hommes n'ont pas les mêmes opportunités professionnelles en termes d'accès à l'emploi et d'évolution professionnelle. Il faut également prendre en compte que la conciliation des temps de vie professionnelle et de vie personnelle diffère entre les hommes et les femmes.

Sur ce champ, la loi de transformation de la fonction publique du 7 août 2019 impose de nouvelles obligations aux collectivités territoriales pour promouvoir l'égalité professionnelle. Tout d'abord, la loi a instauré un dispositif d'évaluation de l'égalité en renforçant les obligations de transparence en matière de rémunération, et en mettant en place des mesures pour fluidifier l'accès des femmes aux postes de direction. Notre commune est très vigilante sur ce point, et même exemplaire en matière de parité pour les postes à responsabilité. On observe effectivement qu'il y a autant de femmes que d'hommes directrices de pôles dans la commune. De même, les postes de responsables de service sont mixtes. Sur 39 services, on compte 21 femmes responsables et 18 hommes, soit 53,8% de femmes cheffes de service.

En outre, la loi a facilité le recours au télétravail, ce qui permet aux femmes et aux hommes de concilier leur vie professionnelle et personnelle avec plus d'aisance. A Lomme, le télétravail se démocratise dans les services municipaux, ce qui permet de pallier certaines inégalités professionnelles.

Enfin, la loi protège les femmes contre le harcèlement sexuel dans la fonction publique en rappelant les sanctions et les obligations des employeurs en matière de prévention du harcèlement sexuel. Le Service des Ressources Humaines de la Mairie a lancé en 2019-2020 une campagne de sensibilisation aux enjeux de l'égalité professionnelle. Des affiches de lutte contre les stéréotypes de genre sont accrochées dans les bureaux des différents services et rappellent les sanctions encourues pour ce type de comportement.

2. L'égalité professionnelle comme facteur de bien-être au travail.

Dans le cadre professionnel, les agents sont parfois amenés à vivre des situations pénibles liées à leur sexe telles que des discriminations, des remarques ou des exclusions. Ces agressions quotidiennes contribuent au développement des risques psychosociaux et affectent le travail des agents.

Les employeurs ont tout intérêt à lutter contre le développement des risques psychosociaux dans leur collectivité. Ces troubles peuvent non seulement affecter la qualité du travail de l'agent, et donc la qualité des services rendus aux usagers, mais également compromettre sa présence et son assiduité.

Pour limiter l'absentéisme, le turn-over ou les arrêts maladie dans une collectivité, l'employeur doit favoriser la qualité de vie des agents sur leur lieu de travail. L'atteinte de cet objectif nécessite l'élimination des injustices, des frustrations et des remarques sexistes et sexuelles.

Aujourd'hui en France, il existe un différentiel dans la situation comparée des femmes et des hommes en matière de risques psychosociaux. On remarque par exemple que 46% des femmes déclarent répéter continuellement une même série de gestes ou d'opérations, contre 38% chez les hommes.

La différence de rythme de travail, de missions confiées, de charge mentale, de contraintes physiques et psychiques influe sur les conditions de travail et sur le bien-être des agents. C'est pourquoi il faut prendre en considération l'exposition différenciée entre les femmes et les hommes aux facteurs de risques professionnels dont les risques psychosociaux.

Pour cela, le Comité Social et Économique peut identifier un certain nombre d'indicateurs sexués afin d'inciter les Ressources Humaines à prendre en compte les risques psychosociaux lors de l'évaluation des risques professionnels. Cette dernière relève d'une obligation de l'employeur et doit être différenciée selon le sexe.

3. Analyse des données RH des agents municipaux lommois.

Etant donné le contexte informatique actuel (cyber-attaque de Lille-Lomme-Hellemmes), les données relatives aux ressources humaines des agents municipaux lommois ne sont pas accessibles. Néanmoins, une fois la situation rétablie, elles pourront être ajoutées à ce diagnostic.

- Bilan social général (nombre de femmes et d'hommes dans les services communaux).
- Analyse de la répartition sexuée des agents dans les différents domaines de compétences de la commune (répartition femmes/hommes des agents dans les différents services).
- Comparaison des types de contrat chez les femmes et chez les hommes de la collectivité (nombre de temps partiels, de mi-temps, etc.).
- Comparaison sexuée du salaire moyen des femmes et des hommes de la collectivité.
- Comparaison des demandes de congés pour enfants malades.

B. Volet Politiques Publiques : Les actions et dispositifs mis en place par la Ville à destination des habitants

1. L'importance du recensement des données sexuées pour mesurer l'inclusivité des politiques publiques développées.

Dans les différents services et dispositifs lommois mis en œuvre, les données sexuées des individus bénéficiaires et des participants sont rarement recensées. Il est alors difficile de réaliser un diagnostic mesurant l'accès par sexe des individus aux politiques publiques développées par la Ville.

C'est notamment pour pallier cette difficulté que l'une des actions recommandées par le plan ci-dessous consiste à recenser systématiquement la participation par sexe des habitants à certains dispositifs et services publics.

Certains services, notamment ceux relevant du domaine social, de la culture, de l'insertion professionnelle et de l'éducation, sont pourtant pertinents à analyser, puisqu'ils reflètent les inégalités liées au genre. On peut par exemple citer la participation des femmes aux activités sportives ou celle des hommes aux activités proposées par la Maison des Séniors.

Réaliser un diagnostic des individus bénéficiaires des politiques publiques permet d'analyser le comportement des femmes et des hommes, afin de développer ou d'ajuster des politiques publiques adaptées aux besoins du territoire, et qui incluent l'ensemble des habitants.

Cet objectif peut passer par le renouvellement de certains services publics ou par l'actualisation de la communication qui y est liée, en vue de permettre à l'ensemble des lommois de participer à la vie publique locale.

2. Présentation des actions déjà mises en place par la Ville pour agir en matière d'Égalité des sexes.

- La Maison du Citoyen et des Solidarités : un lieu de ressources et d'actions.

Un lieu de référence en matière d'Égalité Femmes-Hommes.

La Maison du Citoyen et des Solidarités est une structure d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de conseil notamment sur les questions relatives à l'égalité Femmes-Hommes et aux droits des femmes. La structure accueille la permanence de deux associations engagées dans ce sens : le **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles** qui se consacre à l'information juridique, au soutien psychologique, à l'insertion et à l'emploi des femmes, ainsi que l'**Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation Pénale** qui a vocation à faire reconnaître le statut de victime et à accompagner les personnes.

Une structure qui lutte activement contre les discriminations de manière globale à travers le Plan de prévention et de lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+ mis en place par la Ville.

La mise en place d'un Plan de **prévention et de lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+** montre non seulement l'engagement de la ville pour l'intégration de tous les publics, mais aussi son attachement aux principes relatifs au "Vivre ensemble".

Ce plan se décline en trois axes : sensibilisation, accompagnement et exemplarité.

La sensibilisation des publics passe par le soutien des **actions de sensibilisation** sur l'espace public, mais aussi par le renforcement de la sensibilisation des jeunes et par la formation des professionnels du domaine éducatif et social au contact de ces publics.

L'accompagnement des personnes LGBTQIA+ implique principalement le renforcement du partenariat Ville/associations. Cette démarche implique l'élaboration d'un annuaire des partenaires du territoire qui œuvrent pour ces personnes. Ces partenaires devront être régulièrement consultés pour bâtir ensemble les actions menées et dynamiser l'accompagnement des personnes LGBTQIA+ victimes de violences.

Enfin, l'exemplarité de la commune en matière d'accueil doit se traduire par le fait d'être inclusive et par l'égalité de traitement des usagers. Ce principe passe également par **l'adaptation des interventions de la police municipale** sur le territoire. La collectivité prend aussi l'engagement d'être **vecteur d'informations et d'interpellations sur le sujet**. De manière générale, elle **veille à l'inclusion des personnes LGBTQIA+ sur le territoire** et dans l'ensemble des politiques publiques menées.

En plus de la mise en place et du suivi de ce plan d'actions, la Maison du Citoyen et des Solidarités de Lomme accueille la permanence de Trans Mixité Internationale une fois par mois. Cette association aide et accompagne des personnes transgenres et les personnes de la communauté LGBTQIA+ dans leurs parcours administratif, médical et familial.

En outre, **une trentaine d'agents lommois ont participé à une sensibilisation mise en place par la Ville de Lille sur ce sujet**.

En 2013, la Maison du Citoyen et des Solidarités a proposé l'exposition « Etre et aimer » de l'association SOS Homophobie du 12 mai au 3 juin.

Une table ronde sur thème le thème de l'homophobie et du harcèlement scolaire a également été mise en place le 15 mai à la Médiathèque l'Odyssée par la même association.

Enfin, la journée du mercredi 17 mai 2023 a été consacrée à ce thème. **Une rencontre avec l'association TransMixité** été organisée à la Maison du Citoyen et des Solidarités de 15h30 à 18h30 pour échanger sur les discriminations familiales, médicales et professionnelles envers les personnes de la Communauté LGBTQIA+. A 19h, l'association SOS Homophobie a présenté le **rapport annuel LGBTphobies** au Petit Salon de l'Hôtel de Ville.

Une structure qui lutte activement contre les inégalités chez les jeunes.

La Maison des Solidarités a organisé un Escape Game sur le thème de l'égalité entre les filles et les garçons le 05 juillet 2023. Cet atelier était réservé aux jeunes de 14 à 16 ans.

- Une prise en compte de cet enjeu dans le domaine culturel

La programmation culturelle de la ville prend soin de valoriser les artistes femmes.

- Ateliers à destination des femmes à la Maison des Solidarités Mitterrie.

Depuis 2013, la Ville de Lomme et son CCAS organisent des **ateliers culturels, et particulièrement d'alphabétisation et d'apprentissage linguistique, à destination des femmes exclusivement**. La Maison des Solidarités Mitterrie propose deux séances de deux heures par semaine.

Cet atelier a vocation à non seulement créer du lien social pour les femmes isolées, mais également de favoriser l'accès aux ressources culturelles et à la formation à partir d'un projet collectif de proximité. Les participantes font progressivement des progrès en langue française, ce qui leur permet d'acquérir de l'autonomie dans leur vie quotidienne.

En 2022, douze lommoises ont pu bénéficier de ce dispositif culturel. Parmi elles, cinq relèvent de l’alphabétisation. La majorité des bénéficiaires sont âgées de 38 à 60 ans et habitent dans le quartier Mitterrie.

- Permanence “hors les murs” des travailleurs sociaux du CCAS.

Selon plusieurs études, les femmes seraient davantage concernées par le non-recours social que les hommes. En 2017, l’enquête menée par la DRESS montre que 33% des femmes éligibles au RSA n’en ont pas bénéficié, contre 27% chez les hommes.

Concernant la prime d’activité, le taux de non-recours est également plus élevé chez les femmes.

Pour lutter contre le non-recours et l’exclusion des usagers, notamment des femmes, les **travailleurs sociaux du CCAS tiennent des permanences régulières à la Maison du Citoyen et des Solidarités, et aux Restos du cœur de Lomme.**

Ils participent et organisent également des ateliers à l’Épicerie Sociale et Solidaire, ce qui permet de briser la glace avec les usagers touchés par la précarité.

- Le 8 mars : La journée internationale des droits des femmes.

A l’occasion de la Journée du 8 mars consacrée aux droits des femmes, la Ville a organisé un **Parcours à travers la Ville : “à la découverte de ces Femmes qui ont marqué l’Histoire”.**

Aucune inscription n’était requise. Les participants étaient invités à porter un accessoire ou un vêtement blanc en symbole de liberté et de ralliement à la Marche.

Le parcours a duré environ une heure et demie. Il se déroulait dans le nouveau lotissement situé entre la Maison Folies Beaulieu et la Médiathèque : il commençait par emprunter la rue Jules Guesde puis tournait rue Gisèle Casadesus, il passait ensuite par la rue Barbara, Simone Veil, et Marie Trintignant. Il fallait ensuite remonter la rue Albert Thomas pour finir le parcours par la rue Anne Delavaux.

Chaque rue fut l’occasion de présenter la vie et le parcours de ces femmes connues.

- La “Semaine des Transitions” qu’organise la Ville intègre cette année la problématique de l’Égalité des sexes.

Durant la “Semaine des Transitions” organisée du 22 au 28 Mai 2023, l’association du NID des Hauts-de-France a été invitée à intervenir à travers un stand lors d’une demi-journée. Elle est engagée sur le **thème des violences faites aux femmes et plus généralement à l’égalité entre les femmes et les hommes.** Cette association est formée pour intervenir auprès des publics de toutes générations.

L’égalité entre les sexes peut s’inscrire de manière pertinente dans le développement des transitions sur le territoire. Ce principe requiert une transition dans l’éducation des enfants mais également dans la mentalité générale de la société. L’intervention d’une association experte sur le sujet peut être une manière de montrer l’engagement et l’attention de la collectivité dans ce domaine.

- Le Programme Educatif Global inclue la question de l’égalité entre les filles et les garçons.

Le Programme Educatif Global 2022-2026 traite de l’égalité entre les filles et les garçons à travers un axe spécifique : « **promouvoir l’égalité entre les filles et les garçons, et lutter**

contre les discriminations ». Le projet Educatif Global promeut de façon transversale l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discriminations pour une société plus juste.

Le 10 juin, la réunion du Labo Ville à Hauteur d'Enfants qui s'est tenue avec les partenaires du Programme était d'ailleurs dédiée au thème de l'égalité entre les filles et les garçons.

Dans le cadre du projet Educatif Global, la Ville de Lomme organise une conférence le 10 octobre sur le thème des femmes dans le sport. A cette occasion, l'ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports, Marie-George Buffet, sera présente.

Dans ce cadre et dans celui de la semaine de sensibilisation, l'école élémentaire Léon Blum envisage de rendre hommage aux femmes célèbres de notre Histoire. Pour cela, sur propositions de l'école, la Médiathèque l'Odyssee prévoit d'enrichir la Malle déjà disponible dans ses locaux en achetant de nouveaux livres qui traitent de cette thématique. Cette action devrait aboutir à un débat avec les enfants.

3. Recensement de la représentation sexuée des participants et des bénéficiaires des dispositifs.

- L'Épicerie Sociale et Solidaire.

Afin de pouvoir analyser la question de l'inclusivité sous le prisme de l'accès aux produits de premières nécessités, les agents communaux de l'Épicerie Sociale et Solidaire ont recensé systématiquement durant un mois le sexe des personnes se rendant à l'épicerie.

Ainsi, au mois de février 2023, 14 hommes seuls se sont rendus à l'épicerie solidaire, alors que durant cette même période plus du double de femmes seules y sont passées (31).

De plus, alors qu'un seul homme s'est rendu avec ses enfants à l'épicerie, on dénombre 11 femmes s'y étant déplacées avec leurs enfants ce mois-ci.

Sur 67 lommois ayant fréquenté l'épicerie au mois de février, 10 sont des couples, 42 des femmes avec ou sans enfants et 15 des hommes avec ou sans enfants.

En extrapolant ces données, on remarque que les femmes sont plus nombreuses à fréquenter l'épicerie que les hommes.

Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les femmes ont plus fréquemment la charge des tâches domestiques que les hommes et donc que ce sont elles qui ont la responsabilité des courses.

On peut également justifier cette observation par le fait que les hommes sont plus nombreux à travailler donc moins disponibles pour ce type d'activité.

Il est également possible de déduire que les femmes sont plus exposées à la précarité que les hommes, elles ont donc davantage recours à ce type de dispositif social.

- Les Maisons des Solidarités.

Les Maisons des Solidarités Marais et Mitterrie organisent régulièrement des ateliers traitant de la santé.

Des ateliers de cuisine sur le thème du « bien vieillir » ont, par exemple, été proposés aux lommois.

- Des ateliers cuisines auxquels 14 hommes et 45 femmes y ont participé.
- Les ateliers de mémorisation ont concerné 19 hommes et 69 femmes.

- Enfin, les séances de gym équilibre ont principalement été fréquentées par des femmes (118 contre 5 hommes seulement).

Quant aux ateliers de cuisine spécialisés sur le diabète et les maladies cardiovasculaires ont été mis en place et, ils ont rencontré un grand succès et ont rassemblé avec la participation de 42 hommes et 124 femmes. Les ateliers de mémorisation ont concerné 19 hommes et 69 femmes.

Les Maisons des Solidarités proposent aussi des « opérations petits déjeuners ». De manière générale, on compte une majorité de filles participantes à ce dispositif : 159 garçons contre 267 filles.

Les Maisons des Solidarités organisent également de multiples ateliers culturels à destination des usagers. On peut par exemple citer les ateliers couture qui ont compté 7 hommes et 65 femmes participantes.

Les ateliers « Jeux de société » ont quant à eux rassemblé 26 hommes et 132 femmes.

Enfin, les séances de gym équilibre ont principalement été fréquentées par des femmes (118 contre 5 hommes seulement).

On remarque à travers la représentation des femmes et des hommes à ces ateliers, que les femmes participent plus facilement aux ateliers organisés par la ville que les hommes. Néanmoins, lorsque que les thèmes des séances choisis se rapprochent du jardinage ou du bricolage, on observe une participation plus importante des hommes. En effet, seuls les ateliers de « permanence compost » obtiennent une représentation quasiment paritaire avec 60 hommes participants et 65 femmes.

II. Plan d'actions 2023/2026 : Renforcer l'Égalité entre les femmes et les hommes à Lomme.

Le plan d'actions proposé a pour vocation d'agir durablement et efficacement sur l'égalité entre les femmes et les hommes à Lomme à travers neuf objectifs sur deux volets. Chaque objectif comprend une à plusieurs actions.

A. Présentation des actions envisagées pour favoriser et encourager l'égal accès des usagers aux politiques publiques menées par la municipalité.

- **Objectif n° 1 : Sensibiliser les enfants et les jeunes aux principes de l'égalité entre les filles et les garçons**

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation. Elle encourage un climat scolaire serein, assure un cadre protecteur sans comportements ni violences sexistes, et favorise la mixité et l'égalité en matière d'orientation. Le code de l'éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons se fait dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel.

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif (2019-2024) désigne comme objectif prioritaire une approche globale de l'éducation à l'égalité. Elle est porteuse d'une vision partagée : la réussite de tous et toutes qui est au cœur de la mission du service public.

De plus, le Projet Educatif Global 2022-2026 promeut l'égalité entre les filles et les garçons, et la lutte contre les discriminations. Il comprend déjà de nombreuses actions ou projets d'actions comme :

- la proposition de jeux promouvant la mixité et l'égalité de toutes et tous,
- la valorisation de l'égalité de place des femmes dans l'ensemble des filières d'orientation et des professions,
- le soutien des associations qui portent des projets sur les temps scolaires, péri et extrascolaires sur l'égalité filles-garçon,
- la lutte contre les stéréotypes, de la petite enfance au collège,
- l'encouragement de la pratique sportive en valorisant les sections féminines dans les clubs.

Action n°1 : Organiser des séances de sensibilisation sur le thème de l'égalité Femmes-Hommes.

Enjeu :

Sensibiliser les enfants à l'importance de l'égalité femmes-hommes de manière ludique.

Comment :

Proposer une introduction brise-glace sur le thème de l'égalité entre les filles et les garçons. Cette étape peut passer par la projection du court métrage "Qui est Malala ?" réalisé par "1 jour, 1 question". Cette chaîne Youtube propose de répondre chaque jour à une question d'enfant, en

une minute et trente secondes. Le commentaire explicatif est toujours drôle, le dessin est léger et espiègle. L'intention est d'aider l'enfant à construire son propre raisonnement et à obtenir les clés qui lui permettront de se forger sa propre opinion.

Ensuite, les enfants peuvent être répartis en 4 équipes pour jouer à un escape game proposé par l'UNICEF sur cette thématique. Le jeu est téléchargeable en ligne sur le site de l'UNICEF. Il ne nécessite aucun matériel spécifique et est animé par un animateur de la commune.

Pour continuer, les animateurs pourront proposer des devinettes et des mots-croisés sur les stéréotypes, genres, préjugés, discriminations et égalités.

Il est également possible de faire des jeux de scénarios pour mettre en pratique les notions étudiées.

Enfin, la mise en place de ces séances devrait aboutir à des débats sur différents thèmes. Les enfants pourront imaginer une ou 4 situations possibles dans un monde où l'égalité est effective. Le cycle pourra s'achever par un karaoké : "Y' A PAS D' RAISON" (Que l'on soit fille ou garçon) - Les Enfantastiques.

Services porteurs : Service Maison du Citoyen et des Solidarités ; Service Enfance Education ; Maisons des Solidarités.

Période envisagée par le Service concerné : Durant les centres de loisirs du mercredi (mai-juin).

Ressources nécessaires :

Animateurs de la commune.

Action n°2 : Réitérer l'organisation de séances de sport à destination des enfants avec le dispositif "Play International" sur le temps périscolaire.

Enjeu :

Favoriser l'innovation sociale et la réflexion collective par le sport via le dispositif de Play International. C'est une ONG qui intervient auprès des enfants par l'éducation sportive. Elle utilise le jeu sportif comme support éducatif afin de transmettre des messages de prévention et de sensibilisation aux enfants entre 8 et 12 ans.

Grâce à différents supports de jeux, ce kit permet aux enfants de réfléchir aux différences entre filles et garçons, de questionner leurs stéréotypes pour mieux se connaître, faire des choix autonomes, et ainsi contribuer à une société plus égalitaire.

Comment :

Avoir recours aux kits de jeux sportifs conçus par Play International et dédiés à la découverte des principes de l'égalité fille-garçon.

Un animateur de la commune peut encadrer le déroulement de cette séance de sport sur le temps périscolaire.

L'ensemble des activités proposées par le dispositif est détaillé dans le kit téléchargeable sur le site Play International.

Services porteurs : Service Enfance Education.

Partenaire : Play International.

Ressources nécessaires :

Animateurs du Service Enfance Education.

Action n°3 : Organiser un atelier de dessin à destination des enfants sur le thème de la “Femme dans son environnement de travail”.

Enjeu :

Analyser le regard des enfants sur la place qu’occupe la femme dans le monde du travail. Eveiller les enfants à l’égalité de manière générale et aux notions relatives au vivre ensemble. Lutter contre les stéréotypes du genre pour favoriser la mixité dans le monde professionnel.

Comment :

Organiser un atelier de dessin sur le temps périscolaire.

Cet exercice nécessite un travail de sensibilisation au préalable sur les enjeux de l’égalité des sexes. Les services concernés par l’inclusion professionnelle ou l’orientation professionnelle des jeunes pourraient intervenir auprès des enfants pour déconstruire ou étendre leur vision de la femme dans les différents domaines d’activité de la société. Cette période de sensibilisation pourra être illustrée par une visite du parc Rosa Parks, inauguré le 8 mars 2023 pour symboliser la place qu’ont joué les femmes dans l’Histoire.

Une fois l’atelier fini, les dessins pourront ensuite être exposés de manière pérenne dans un lieu public comme la médiathèque ou le hall de la Maison des Enfants.

Date proposée : Cette action pourrait être mise en oeuvre dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de la Femme.

Services porteurs : Service Enfance Education, Service Jeunesse, Lomme Entreprendre, Maison du Citoyen et des Solidarités.

Ressources nécessaires :

Personnel municipal.

- **Objectif n°2 : Lutter contre un modèle parental stigmatisant**

La pandémie de Covid-19 a forcé des millions de femmes à sortir de la population active pour assurer la garde de leurs enfants durant cette période. L’INSEE explique ce phénomène par le fait que les revenus des hommes sont plus élevés que ceux de la femme dans 3 couples hétérosexuels sur 4. Le choix du maintien de l’activité dans des contextes comme celui du Covid-19 se porte donc quasi automatiquement sur l’activité de l’homme.

Dans un rapport de la Fondation des Femmes publié en mars 2021, 21% des femmes déclarent ainsi s’être arrêtées de travailler à cette occasion, soit le double des hommes. Elles sont 40% à avoir consacré plus de 4 heures par jour aux enfants soit, là encore, le double des hommes. *

Le Projet Educatif Global promeut de façon transversale l’égalité et la lutte contre toutes les formes de discriminations pour une société plus juste.

Action n°1 : Achat de livres et jeux sensibilisant à l’égalité

Enjeu :

Lutter contre les stéréotypes, de la petite enfance au collège.

Comment :

Acquérir des jeux, jouets, livres de jeunesse et les proposer en ludothèque, médiathèque, écoles, collèges, etc.

Services porteurs : Service Espace Parents, service Education, Petite Enfance, Médiathèque

Ressources nécessaires :

Budget d'acquisition de matériel sans surcoût.

Action n°2 : Mise en place d'un "Café des papas".

Enjeu :

Échanger sur les enjeux de la parentalité. Donner la parole aux pères pour leur donner également une place dans l'éducation des enfants. Répondre aux inquiétudes et aux difficultés que le rôle de père peut impliquer. Permettre aux pères d'échanger entre eux sur leurs expériences.

Comment :

Consacrer un temps, chaque semaine ou tous les quinze jours, à l'accueil des pères et à leurs enfants. Ce temps serait idéalement instauré le samedi matin. C'est un moment où les hommes sont le plus généralement libres.

Services porteurs : Service Espace Parents.

Ressources nécessaires :

Un animateur du service concerné.

- **Objectif n°3 : Favoriser le même accès aux formations et à l'emploi**

Avoir un emploi ne protège pas de la pauvreté. En décembre 2018, Oxfam France a mis en évidence le phénomène de "travailleuses pauvres" en France dans un rapport intitulé « Travailler et être pauvre : les femmes en première ligne ».

En France, en 2017, 7,3% des travailleuses étaient pauvres selon les chiffres Eurostat. Un chiffre en nette augmentation au fil des années puisqu'elles étaient 5,6% en 2006.

La crise de Covid-19 est venue davantage intensifier ce phénomène de travailleuses pauvres.

Ces inégalités professionnelles marquées sont le résultat des préjugés sexistes qui régissent le monde du travail et qui entretiennent l'idée selon laquelle les femmes seraient moins aptes à diriger ou naturellement douées pour des tâches de soin et d'entretien, davantage que les hommes. On remarque alors que certaines branches professionnelles sont quasiment totalement féminines comme celles de la Petite Enfance ou du social, alors qu'à l'inverse certaines sont à majorité masculines notamment concernant les domaines techniques et scientifiques. Dans les classes préparatoires aux grandes écoles, 74 % des élèves des filières littéraires sont des filles, pour 30 % des élèves de filières scientifiques. Seulement 29 % des diplômes d'ingénieurs sont délivrés à des femmes.

Les différences d'orientation entre filles et garçons ont des conséquences sur leur insertion dans l'emploi. Le choix du domaine d'activité révèle des rémunérations et des considérations professionnelles différentes : les professions relevant du domaine social, du périscolaire, de l'entretien ou de l'administratif, principalement exercées par des femmes, sont précaires et peu valorisées financièrement et socialement. Alors que d'autres domaines plus masculins, comme ceux techniques, scientifiques ou financiers bénéficient d'une rémunération plus avantageuse et d'une stabilité plus importante.

Action n°1 : Organiser une semaine de sensibilisation aux métiers dits genrés.

Enjeu :

Favoriser la mixité professionnelle et lutter contre l'auto exclusion.

Selon le HCEF, il faut "adopter un plan national d'orientation professionnelle dès le collège pour orienter les jeunes filles vers les métiers scientifiques, techniques, numériques et d'avenir".

Comment :

Faire intervenir des professionnels de la formation inclusive, de la formation à destination des femmes et des représentants des métiers stigmatisés comme ceux de l'armée.

Faire intervenir les agents de la communes pratiquant des métiers jugés comme genrés pour présenter leurs missions et leur parcours (Exemple : Les agents masculins travaillant dans le domaine de la Petite Enfance ou les agents/responsables féminins travaillant dans les Services techniques ou dans la Police Municipale).

Organiser une demi-journée "vis mon job" avec les partenaires professionnels de la commune et les services de la Mairie, comme ceux du domaine technique et de la Petite Enfance.

Possibilité de louer des casques virtuels pour faire découvrir des métiers originaux ou stigmatisés aux jeunes.

Service porteur : Service Jeunesse

Services partenaires : Maison du Citoyen et des Solidarités, Lomme Entreprendre, Petite Enfance, Service Enfance Education, Lomme Educ.

Ressources nécessaires :

Budget prévisionnel : une demi-journée d'intervention correspond à un coût de 500 euros environ.

Action n°2 : Exposition "L'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes en photo".

Enjeu :

Valoriser professionnellement les différences et les similarités entre les femmes et les hommes en représentant chaque profession par une femme et un homme, qu'elle ou qu'il soit habitant(e) ou agent(e) municipal.

Comment :

Les lommeois et les agents municipaux seront invités à se faire photographier dans le Parc Rosa Parks, dans leur tenue de travail. Pour les professions ne nécessitant pas de tenue particulière, les participants pourront se présenter dans leurs vêtements civils avec un accessoire par exemple.

Les différentes professions seront représentées par des femmes et des hommes.

Il est également envisageable de faire intervenir une artiste pour mettre en valeur un portrait en particulier ou pour dessiner l'ensemble des participantes et participants.

Les photos pourront ensuite être exposées dans le hall de la Mairie, puis de manière plus pérenne à la médiathèque ou dans un lieu public.

Enfin, ces portraits serviront à la campagne de sensibilisation interne de la collectivité.

Date suggérée : Printemps 2024 pour réaliser le shooting photo dans le parc Rosa PARKS.

Services porteurs : Pôle Ville Entreprenante et Solidaire.

Services partenaires : Pôle Ville Éducative et Culturelle, Services Communication, Service Ressources Humaines.

Ressources nécessaires :

Environ 400 euros pour l'intervention d'un artiste.

Le photographe pourrait être celui de la mairie ou être choisi par les lommois.

Action n°3 : Proposer une conférence sur les discriminations au travail durant la semaine "Lomme Job".

Enjeu :

Sensibiliser les employeurs et les usagers à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Comment :

Faire intervenir un organisme ou une association spécialisé dans cette question.

Date suggérée : Chaque année durant la semaine "Lomme Job" en variant les intervenants.

Services porteurs : Service Lomme Entreprendre, Service Maison du Citoyen et des Solidarités.

Ressources nécessaires :

Coût de l'intervention d'un organisme

Un agent des services concernés.

Action n°4 : Proposer des ateliers de parentalité à destination principalement des femmes, pour les préparer et les accompagner à la séparation physique avec leur enfant.

Enjeu :

Permettre le retour progressif à l'emploi et l'épanouissement professionnel des mères dans leur carrière.

Lutter contre les obstacles au travail.

Alléger la charge mentale qui pèse sur les femmes.

Comment :

Proposer des ateliers de parentalité dédiés à cette thématique.

Services porteurs : Service Espace Parents, Service Lomme Entreprendre ; CCAS.

Ressources nécessaires :

Un animateur du service concerné.

Action n°5 : Proposer un référentiel des crèches à vocation d'insertion professionnelle aux jeunes parents éloignés de l'emploi.

Enjeu :

Ce dispositif de garde innovant permet de libérer les parents, et particulièrement les femmes, des contraintes domestiques et d'une charge mentale pour leur permettre de reprendre sereinement leur parcours professionnel et leur recherche d'emploi.

Certaines crèches, comme par exemple celle des Z'Artistes à Marcq-en-Barœul, prévoient des places d'accueil occasionnelles et permanentes pour les enfants âgés de zéro à trois ans pour permettre aux parents d'effectuer librement des rendez-vous professionnels sans leur enfant.

Comment : Mettre à disposition des renseignements ainsi qu'un référentiel des crèches qui proposent ce dispositif.

Services porteurs : Service Lomme Entreprendre, Service Petite Enfance

Action n°6 : Elaboration d'un marché des créatrices.

Enjeu : Favoriser l'accès des femmes à l'emploi et améliorer leur visibilité dans la sphère professionnelle.

Comment : Organiser un marché des créateurs lors de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars) ou à une date symbolique.

Services porteurs : Maison du Citoyen et des Solidarités ; Lomme Entreprendre.

- **Objectif n°4: Sensibiliser les usagers aux principes de l'égalité Femmes-Hommes.**

L'égalité des sexes, en plus d'être un droit humain fondamental, est essentielle à la mise en place de sociétés pacifiques dotées d'un plein potentiel humain et d'un développement durable.

De plus, il a été démontré que l'autonomisation des femmes stimule la productivité et la croissance économique.

La lutte contre les stéréotypes et les discriminations s'exerce aux travers d'actions d'informations et de sensibilisation.

Action n°1 : Organisation d'un parcours à travers la ville "à la découverte de ces femmes qui ont marqué l'Histoire"

Enjeu :

Cette initiative pourrait non seulement être l'occasion de faire redécouvrir aux jeunes ces femmes françaises qui ont marqué l'Histoire par leur engagement et leurs sacrifices, mais également de mettre en lumière la faible représentation des femmes dans l'espace public. En effet, à Lille, Lomme et Hellemmes réunis, sur 2341 rues, avenues, places et autres esplanades, seulement 76 rendent hommage à une femme, ce qui représente un ratio de 3,25%.

Comment : Imaginer un parcours d'environ 1km qui passe par cinq ou six rues portant le nom d'une femme (voir parcours 8 mars 2023). Lancer une communication papier et dématérialisée aux habitants de Lomme pour les inviter à se joindre au parcours dans la ville. Les participants peuvent être invités à respecter un code vestimentaire comme du blanc en symbole de liberté et de ralliement à la Marche.

En 2023, après quelques séances de recherches encadrées, les membres de l'Atelier des Sages ont pu présenter chacune de ces femmes lors d'un arrêt rapide dans chaque rue, ce qui permettra a permis de rythmer le parcours et de favoriser les débats.

Date suggérée : À réitérer chaque année lors de la **Journée du 8 mars** en modifiant le parcours.

Services porteurs : Maison du Citoyen et des Solidarités.

Services partenaires : Maison des Séniors, Maison des Solidarités, Démocratie Participative.

Ressources nécessaires :

Un agent municipal qui encadre le parcours et guide la marche. Participation de l'Atelier des Sages.

Action n°2 : Programmation d'un nouveau cycle de films documentaires sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enjeu :

Démocratiser l'accès à la culture et aux savoirs permet d'éveiller la population aux grands enjeux actuels dont l'égalité des sexes, et plus généralement au vivre ensemble.

Comment :

Diffuser des films et des documentaires qui abordent ce thème à la médiathèque ou dans un lieu public, de préférence le week-end pour ne pas restreindre le public cible.

Service porteur : Service Médiathèque l'Odysée.

Ressources nécessaires :

Coût pour obtenir les droits d'auteur des films et documentaires à obtenir avant les diffusions.
Personnel de la Médiathèque.

Action n°3 : Organisation d'une sortie dans une librairie lilloise spécialisée dans le féminisme

Enjeu :

Proposer des lectures engagées pour aborder la question de l'égalité Femme-Homme. Engager le débat sur ces thèmes actuels.

Comment :

Proposer aux habitants et à certains services comme à la Maison des Séniors ou au Service Jeunesse, une sortie dans une librairie spécialisée dans le féminisme.

La visite pourra être enrichie par la rencontre d'un libraire résolument engagé. Il s'agira d'échanger avec lui sur ses choix, sa profession, ses luttes et son soutien aux écrivains en tant qu'éditeur au sein de la littérature et des arts du spectacle pour que cessent les violences sexistes et sexuelles.

Service porteur : Service Médiathèque l'Odysée.

Ressources nécessaires :

Frais de déplacement éventuels.

Un agent municipal de la Médiathèque pour encadrer la sortie.

Action n°4 : Intervention d'une association engagée dans les principes de l'égalité Femmes-Hommes durant le déroulement de la "Semaine des Transitions" et de celle de l'Education.

Enjeu :

L'égalité entre les sexes peut s'inscrire de manière pertinente dans le développement des transitions sur le territoire. Ce principe requiert une transition dans l'éducation des enfants mais également dans la mentalité générale de la société. Pour cela, il faut sensibiliser les parents aux enjeux éducatifs actuels en lien avec le sexe et l'identité.

L'intervention d'une association experte sur le sujet peut être une manière de montrer l'engagement et l'attention de la collectivité dans ce domaine.

Comment :

Prendre contact avec une association engagée dans ce domaine et formée pour intervenir auprès des publics. Dédier un stand à leur intervention.

Service porteur : Services Transitions, Maison du Citoyen et des Solidarités ; Service Enfance Education.

Date suggérée : À réitérer chaque année lors de la "Semaine des Transitions" et de la « Semaine de l'Education ».

Ressources nécessaires :

Coût de l'intervention d'une association.

- **Objectif n°5 : Zéro "non-recours", garantir l'accès aux droits de tous les usagers.**

Conséquence de la complexité du système de prestation sociale ou d'un manque d'information, le non recours est un phénomène massif avec des conséquences sociales importantes.

Selon plusieurs études, les femmes seraient davantage concernées par ce phénomène que les hommes. En 2017, l'enquête menée par la DRESS montre que 33% des femmes éligibles au RSA n'en ont pas bénéficié, contre 27% chez les hommes. Pour la prime d'activité, le taux de non-recours est également plus élevé chez les femmes.

La Fondation Abbé Pierre explique ce phénomène par la complexité des démarches administratives et des contrôles qui y sont associés, ce qui dissuade les femmes de faire valoir leurs droits sociaux. Les raisons citées sont également celles relatives à la honte, à la peur de la stigmatisation ou au manque d'information.

Néanmoins, le "non-recours" concerne aussi la sécurité physique et mentale des personnes. Malgré la mise en place du numéro d'écoute national unique, le 3919, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son mari. Parmi ces femmes victimes, seulement 18% déclarent avoir déposé une plainte en gendarmerie ou en commissariat de police suite à ces violences.

Il convient d'inciter les femmes à se tourner plus rapidement vers les forces de l'ordre ou vers un organisme de protection des personnes victimes de violences conjugales, sexistes ou sexuelles.

Action n°1 : Campagne de sensibilisation à destination des lommoises.

Enjeu :

Faire connaître les droits et les dispositifs de recours possible aux témoins et aux femmes isolées, victimes de violences conjugales, ou interdites d'exercer une activité professionnelle.

Comment :

Positionner des affiches d'information et de sensibilisation dans des lieux publics stratégiques tels que l'Épicerie Sociale et Solidaire, le SSIAD, accueil de la Mairie, la Maison du Citoyen et des Solidarités, les Maisons des Solidarités, les Cyber-espaces, la Médiathèque l'Odysée, les bureaux des travailleurs sociaux, Police Municipale...

Veiller à ce que les guides et brochures déjà proposées soient toujours disponibles.

Ces supports d'information comportent :

- Un numéro d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales
- La liste des lieux à Lomme qui entrent dans le cadre du dispositif "Demandez-Angela" (présentation du dispositif action n°17, page 26).
- Les bienfaits du travail sur l'épanouissement personnel des femmes.

Services porteurs : Maison du Citoyen et des Solidarités, CCAS.

Service partenaire : Service Communication.

Ressources nécessaires :

De nombreuses affiches et guides existent et peuvent être utilisés et diffusés.

Action n°2 : Aller vers l'utilisateur en facilitant l'accès aux services publics.

Enjeux :

Lutter contre le non-recours et l'isolement.

Détecter les victimes de violences ou de maltraitance.

Favoriser l'accessibilité des usagers aux services publics.

Pallier les préjugés que peuvent avoir certains usagers à l'égard des institutions et du service public.

Comment :

Renforcer la fréquence et diversifier les lieux de permanence hors les murs des travailleurs sociaux comme dans les Maisons des Solidarités par exemple. Il serait également envisageable d'étendre les permanences à d'autres associations locales.

Développer plus encore la transversalité entre les différents services de la commune pour apporter une réponse globale et concertée aux situations sociales et financières délicates.

Services porteurs : CCAS, Service Proximité, Prévention Urbaine, Espace parentalité, Petite Enfance, Maison du Citoyen et des Solidarités.

Action n°3 : Déployer le dispositif "Demandez Angela" à Lomme.

Enjeux :

Le harcèlement de rue est un problème du quotidien pour de nombreuses personnes en France. L'objectif de la mise en place de ce réseau de lieux sûrs est de contribuer à réduire le sentiment d'insécurité et de permettre à chacune et chacun de profiter de notre ville, de ses commerces, de sa vie culturelle et nocturne.

Permettre à une personne qui se sent harcelée ou importunée de se rendre dans un établissement refuge et de demander de l'aide discrètement sans avoir à parler à haute voix et sans risquer de se mettre en danger.

Ce dispositif vise aussi à mettre en sécurité les personnes victimes de violences conjugales, ou de maltraitance. La fuite du logement peut représenter la première étape d'un processus de rupture.

Comment :

Une personne peut se rendre dans un établissement, un local ou une entreprise qui participe au dispositif et “demander Angela”. Le personnel comprend alors immédiatement son besoin d’aide et est formé pour répondre rapidement et efficacement aux demandes d’aide, en contactant les forces de l’ordre si nécessaire.

La personne concernée peut ainsi téléphoner et rester à l’intérieur jusqu’à ce qu’elle soit hors de danger, jusqu’à l’arrivée d’un taxi, d’un parent, d’un ami ou de la police si nécessaire.

Les commerces partenaires du dispositif sont identifiables grâce à un autocollant apposé sur leurs vitrines.

Service porteur : Service Lomme Entreprendre, Maison du Citoyen et des Solidarités.

Ressources nécessaires :

Locaux publics et privés volontaires pour participer au dispositif.

Action n°4 : Désigner un binôme référent Egalité Femmes-Hommes au sein du service de Police Municipale.

Enjeu :

L’instauration d’un binôme femme-homme au sein de la Police Municipale doit favoriser l’expression plus libre des usagers victimes de violences sexistes et sexuelles.

On remarque que les femmes, plus concernées par ces agressions, ont davantage de facilité à se confier à une femme dans ce genre de cas.

Comment :

Désigner un binôme mixte sensibilisé aux enjeux et principes de l’égalité entre les femmes et les hommes. Désigner deux agents au sein du service de Police Municipale référents « infractions pénales » qui soient spécialisés sur l’égalité entre les femmes et les hommes.

Ce binôme devra obligatoirement suivre régulièrement des formations sur le sujet.

Les référents réaliseront un bilan annuel de leurs interventions.

Services porteurs : Service Police Municipale.

Ressources nécessaires :

Coût des formations.

Mission supplémentaire pour deux agents municipaux



B. Présentation des actions à mettre en place à destination de l’Égalité professionnelle entre les employés municipaux.

- **Objectif n°6 : Lutter contre les remarques sexistes et les situations discriminantes vécues par les agents dans le cadre professionnel.**

Des formations sont proposées aux employeurs publics pour prévenir les violences sexuelles et sexistes au travail. Ces formations peuvent porter sur des actions de sensibilisation pour

l'ensemble des agents ou sur des actions plus spécifiques destinées aux services ressources humaines, aux encadrants ou aux chargés de prévention.

L'enjeu est de donner des clés à chacun pour identifier ce que sont les violences sexuelles et sexistes au travail, comprendre la relation de causalité entre ce type de violences et les inégalités femmes-hommes, se responsabiliser en s'informant sur le cadre légal et ses obligations en tant qu'encadrant et agent, savoir réagir, prévenir et impulser une dynamique favorable à un bien vivre ensemble au travail en découvrant des ressources de référence, des dispositifs inspirants développés dans d'autres collectivités, et en construisant ses propres outils et actions pour se doter et doter ses équipes des bons réflexes.

Action n°1 : Engager une campagne de sensibilisation poussée à destination des agents de la collectivité et particulièrement des services qui accueillent désormais de la mixité.

Enjeu :

Les Services techniques, sportifs ou les ateliers sont des secteurs initialement occupés par une grande majorité d'hommes. Néanmoins, depuis plusieurs années on observe une arrivée progressive des femmes dans ces domaines d'activité.

A l'inverse, les services de la Petite Enfance, ceux du périscolaire et de l'éducation, jadis réservés aux femmes, accueillent désormais des hommes dans leurs effectifs.

Il est essentiel de continuer à sensibiliser les agents de ces branches aux enjeux de la mixité, de l'égalité des sexes et plus généralement du "Vivre Ensemble", afin de prévenir des conflits internes qui pourraient naître de cette nouvelle composition de l'équipe.

Comment :

Il s'agit de sensibiliser de manière ludique et habile les agents de ces branches d'activité sur leur temps de travail, mais également de l'ensemble des agents de la collectivité.

L'intervention d'une troupe de théâtre ou la diffusion de courtes vidéos qui mettent en scène des situations désagréables que peuvent vivre les femmes au quotidien dans le monde professionnel, peut être une manière de faire naître un débat et une réflexion autour des violences sexistes et sexuelles dans le monde professionnel.

Public cible : agents et responsables.

Service porteur : Service Ressources Humaines.

Ressources nécessaires :

Environ 1500 euros pour faire intervenir une troupe de théâtre dans la collectivité.

Un animateur spécialisé dans les violences sexistes et sexuelles pour encadrer le débat qui suivra la pièce de théâtre.

Actions n°2 : Mettre en place des cycles de formation à destination des agents des Ressources Humaines.

Enjeux :

Lutter contre les discriminations au travail. Apporter une écoute, un soutien et prise en charge de qualité. Connaître le cadre législatif qui entoure la problématique. Détecter et prendre en charge les agents victimes de violences sexistes et sexuelles. Stopper les dérives potentielles.

Comment :

Se rapprocher du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour former les managers et les agents des Ressources Humaines.

Public cible : les agents des Ressources Humaines.

Service porteur : Ressources Humaines.

Ressources nécessaires :

Environ 100€/pers pour une demi-journée.

- **Objectif n°7 : Former les agents à la reconnaissance et à la prise en charge des personnes victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles.**

Ce n'est pas toujours évident pour les agents d'accueillir et de savoir prendre en charge des personnes victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles. Il faut être formé. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale s'engage en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, qu'il s'agisse des violences sexistes et sexuelles au travail, des violences conjugales ou de tout autre forme de violences faites aux femmes auxquelles les fonctionnaires territoriaux peuvent se trouver confrontés dans leurs pratiques professionnelles.

Le Centre propose plusieurs formations aux agents territoriaux pour prévenir les violences faites aux femmes et les aider à mieux identifier les situations de violences, appréhender les stratégies et attitudes professionnelles à adopter face à ces violences, protéger et accompagner les victimes.

Actions n°1 : Mettre en place des formations à destination des agents qui travaillent au contact du public.

Enjeu :

Détecter et prendre en charge les usagers victimes de violences sexistes et sexuelles. Apporter une écoute, un soutien et une prise en charge de qualité.

Comment :

Se rapprocher d'un organisme spécialisé dans la formation des agents d'accueil, agents du domaine social et en contact avec le public, aux mécanismes des violences sexistes et sexuelles (exemple : CNFPT ; Association SOLFA ; CDIFF).

Public cible : Agents du CCAS, Agents d'accueil de la mairie, Maison du Citoyen et des Solidarités, Maisons des Solidarités, Pôle Ville Éducative et Culturelle, Maison des Séniors, Police Municipale, etc.

Service porteur : Service Ressources Humaines.

Ressources nécessaires :

Environ 100€/pers pour une demi-journée.

Actions n°2 : Mettre en place des formations à destination des managers.

Enjeu :

Détecter et prendre en charge les agents victimes de violences sexistes et sexuelles. Apporter une écoute, un soutien et prise en charge de qualité. Stopper les dérives potentielles et lutter contre les discriminations au travail.

Comment :

Se rapprocher du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour former les managers et les agents des Ressources Humaines.

Public cible : tous les agents de la collectivité étant en charge d'une équipe.

Service porteur : Ressources Humaines.

Ressources nécessaires :

Environ 100€/pers pour une demi-journée.

- **Objectif n°8 : Adapter les processus internes des services de la commune pour favoriser la connaissance et le développement de politiques publiques inclusives.**

L'enjeu pour les collectivités territoriales est très large puisque pratiquement tous les champs d'intervention et des politiques publiques peuvent être concernés par l'Égalité Femmes-Hommes : social, jeunesse, petite enfance, emploi et insertion professionnelle, développement économique, culture, éducation, sports, sécurité publique, etc.

Il s'agit donc de penser ce critère dans les politiques publiques développées afin de les rendre inclusives et d'assurer le respect du principe d'égalité d'accès aux services publics.

Action n°1 : Harmoniser et systématiser le recensement des données genrées des bénéficiaires des politiques publiques mises en place par la ville de Lomme quand cela peut apporter une plus-value.

Enjeu :

Evaluer la répartition et l'accessibilité des usagers aux dispositifs proposés par la Commune en fonction de leur sexe, et pouvoir adapter la communication ou le format d'une politique publique qui ne serait manifestement pas inclusive.

Comment :

Mettre en place un système unique de collecte de données genrées pour les services concernés.

Services porteurs : Pôle Ville Entrepreneuse et Solidaire, Pôle Ville Éducative et Culturelle.

Ressources nécessaires :

Mettre en œuvre un outil de recensement pratique et adapté à chaque service. Systématiser cette pratique dans les différents services.

- **Objectif n°9 : Favoriser la qualité de vie des agents au travail par la prise en compte de la thématique de l'égalité Femmes-Hommes.**

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un levier de la Qualité de Vie au Travail. On définit la Qualité de Vie au Travail (QVT) comme « un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement ». La QVT inclut l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes puisqu'elle nécessite qu'aucune forme de discrimination n'existe et ne soit tolérée au sein de la collectivité.

Dans une organisation où persistent les inégalités entre les femmes et les hommes, le sentiment d'injustice altère la perception de la QVT. Il est donc primordial d'avoir en tête que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un facteur en faveur de la QVT. Conçue de cette manière, la démarche QVT peut permettre à la fois d'améliorer les conditions de travail et de vie pour les femmes et les hommes, et d'améliorer la performance collective de la collectivité.

Il est alors essentiel d'agir pour anticiper ce type de comportement et protéger les agents dans leur milieu professionnel.

De plus, les femmes et les hommes, même s'ils exercent les mêmes activités, ont des besoins différents pour satisfaire leur bien-être. Afin de favoriser la qualité de vie de tous les agents de la collectivité, il convient donc d'aménager les locaux communaux et d'adapter les équipements.

Actions n°1 : Aménager des espaces calmes, recensés et identifiables dans lesquels les agentes qui allaitent pourront tirer leur lait.

Enjeu :

Le lieu d'allaitement peut représenter un frein à la reprise d'activité chez les femmes. L'article L1225-32 du code du travail incite ainsi à proposer aux employées d'un établissement de plus de 100 salariées d'installer dans son établissement ou à proximité des locaux dédiés à l'allaitement.

Comment : Aménager un espace calme et identifiable dans un équipement municipal de la commune. Ce lieu devra disposer d'une chaise pour permettre à la femme de s'asseoir durant le temps du tirage, et d'un réfrigérateur pour stocker le lait pendant la journée de travail.

Services porteurs : Service des Ressources Humaines, Pôle Ville en développement.

Ressources nécessaires :

Travaux liés à l'aménagement de l'espace ; achats de petit équipement (chaise confortable et petit réfrigérateur).

Action n°2: Adapter les locaux techniques à la présence du personnel féminin.

Enjeu :

Favoriser la mixité dans le personnel technique de la commune et améliorer la qualité de vie des agents féminins travaillant dans ce domaine.

Certains locaux ne possèdent toujours pas de vestiaires et de toilettes pour les femmes. Cet aspect matériel peut pourtant représenter un obstacle majeur au recrutement des femmes dans ce domaine d'activité.

De plus, les agents féminins travaillant actuellement dans cette branche ne peuvent pas se sentir intégrées et à l'aise si elles ne disposent pas d'équipements adaptés. Ces femmes doivent faire preuve de charisme et de fermeté envers leurs collègues pour parvenir à s'imposer dans ce milieu, et leur considération peut également se faire ressentir par ce type d'initiative.

Comment :

Aménager des toilettes et des vestiaires pour les femmes dans les locaux n'en disposant pas et nécessitant des vestiaires.

Services porteurs : Pôle Ville en développement.

Ressources nécessaires :

Travaux de cloisonnement

Action n°3 : Mettre en place des activités ludiques ou sportives sur le temps de pause du midi à destination de tous les agents de la collectivité.

Enjeux :

Ces actions entrent dans le cadre du Programme Sport Santé et permettent de proposer aux agents des activités sportives et ludiques en permettant de concilier vie professionnelle et vie privée. Favoriser la cohésion et la socialisation des agents.

Comment :

En proposant des animations sur des temps adaptés des agents.

Services porteurs : Services Ressources Humaines ; Services Vie Sportive ; Service Police Municipale.

Annexes :

- Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation. Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Article 61 : Les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le décret n°2015-761 pris pour l'application de cet article précise les éléments qui doivent figurer dans ce rapport : Le rapport doit faire état de la politique de ressources humaines de la collectivité/EPCI en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et présenter, à cette fin, des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. D'autres données doivent compléter ce rapport, notamment les orientations pluriannuelles concernant les rémunérations et parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement. Par ailleurs, le rapport fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques mises en œuvre par la collectivité. Il en fait le bilan, présente une évaluation des actions conduites et recense les ressources mobilisées à cet effet.

- Loi n°83-635 du 13 juillet 1983 - dite loi Roudy.

La loi « Roudy » est la première loi française concernant l'égalité professionnelle. Elle modifie le code du travail en y apportant pour la première fois un chapitre particulier concernant l'égalité professionnelle. La loi renouvelle l'interdiction de toute mention ou considération se rapportant au sexe dans le domaine professionnel et prévoit la possibilité d'avoir recours à des actions positives afin d'obtenir une égalité réelle.

- Loi n°2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

Elle prévoit une égalité obligatoire des candidatures pour les scrutins de liste et même une alternance des candidats de chaque sexe sur les listes. L'alternance est stricte pour les élections à un tour et par tranche de six pour les élections à deux tours. Pour les élections législatives, la loi prévoit une égalité facultative : les partis qui ne présentent pas 50% de candidats de chaque sexe doivent payer une amende (la pénalité est en fait déduite de la première partie du financement public).

La loi de 2000 est lacunaire puisqu'elle ne concerne ni les élections municipales dans les villes de moins de 3 500 habitants, ni les cantonales, ni les sénatoriales dans les départements qui élisent moins de trois sénateurs. Pour corriger certaines faiblesses de cette loi, une nouvelle loi est promulguée le 31 janvier 2007. Celle-ci entend d'abord féminiser les exécutifs locaux (communes de plus de 3 500 habitants, régions) en prévoyant l'application de la parité pour l'élection des adjoints au maire ainsi que pour les membres de la commission permanente et les vice-présidences des conseils régionaux. Les élections cantonales entrent dans le champ du dispositif paritaire. Désormais, les candidats doivent avoir un suppléant de sexe différent.